

ASSOCIATION SUISSE DES DIFFUSEURS, ÉDITEURS ET LIBRAIRES

ASDEL

18 av. de la Gare - CP 529

CH-1001 Lausanne

Tél. (+41) (0)21 329 02 65

Fax (+41) (0)21 329 02 66

asdel@bluewin.ch

www.asdel.ch

Lobby suisse du livre: conférence de presse du 30 août 2006 à Berne

Prise de position de l'Association suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL)

Communication de Jacques Scherrer, secrétaire général de l'ASDEL

Dans son communiqué de presse du 28 juin, le Conseil fédéral juge la situation du marché du livre en Suisse comme "saine" et le secteur du livre comme "stable". Les arguments qui étayaient cette position sont développés dans son rapport en réponse au postulat de la Conseillère nationale Mme Vreni Müller-Hemmi et se fondent sur l'étude «Panorama du livre et de la littérature en Suisse», entreprise par l'IPMZ sur mandat de l'OFC.

Ce jugement est surprenant. Il ne correspond pas à la réalité de la situation et s'appuie sur des arguments contestables. De plus, il est en contradiction avec l'étude IPMZ et ses conclusions.

En Suisse romande, 51 librairies, succursales et points de vente de livres ont fermé leurs portes depuis 2001! Ce nombre correspond à un pourcentage bien plus important que celui articulé dans le rapport: 9,6%. Déduire que le secteur du livre est relativement stable et attribuer la disparition de ces librairies à des changements structurels et d'adaptation à la densité par habitants est léger. Quelle est la densité juste? N'est-il pas significatif que ces disparitions se produisent précisément sur un marché du livre libéré, sans prix réglementé?

Quant à l'évolution du chiffre d'affaire de la librairie entre 1996 et 2004, on relève dans l'étude une diminution très nette entre 2000 et 2004: 711,9 millions contre 580,9 millions, soit une baisse de près de 19% environ pour l'ensemble de la Suisse. Le rapport juge "plutôt stables" ces chiffres pourtant préoccupants. De plus, il additionne ceux des éditeurs à ceux des libraires. Or ceux-ci comportent des éléments spécifiques (ventes directes, exportation, etc.) qui faussent l'image que l'on peut avoir du secteur de la librairie. Enfin, les chiffres publiés sont à prendre avec certaines réserves; dans leur volume, ils sont inférieurs à ceux estimés par la branche.

Réduire le problème de la librairie à des questions structurelles et économiques, c'est refuser au libraire le statut d'acteur culturel. Commerçant certes, il vend toutefois un produit pas comme les autres: le livre, un produit au contenu culturel et, certainement, le support culturel le plus accessible et le plus diffusé. Un prix réglementé, sans résoudre tous les problèmes économiques et structurels du secteur, permettrait de stabiliser un marché qui se porte mal. Il préserverait aussi la diversité culturelle, dans toute la richesse de son offre.

Le libraire étant le partenaire premier de l'éditeur, la santé de la librairie est vitale pour l'édition suisse. Aujourd'hui, l'éditeur romand a perdu une cinquantaine de voies possibles pour rendre ses livres accessibles au public. La mise en place de ses nouveautés et de son fonds sont plus faibles que par le passé. Il va donc devoir diminuer ses tirages, avec pour conséquence une perte sensible de sa marge contributive. Or, celle-ci a toujours été faible; la réduire encore met en question la survie même de certaines entreprises. Selon le rapport, entre 2001 et 2005, le nombre de maisons d'édition a reculé de plus de 15% en Suisse romande, où la densité par habitants est la plus forte. La densité est-elle un critère? La question première n'est-elle pas celle de la nécessité de préserver une richesse et une diversité culturelles?

Si les chiffres du recensement de la Bibliothèque nationale présentent bien, en effet, une certaine stabilité, ils ne peuvent toutefois pas refléter la situation économique de l'édition suisse. Ils ne sont qu'un élément quantitatif, insuffisant pour juger de l'état de santé d'un domaine.

A une poignée près, les éditeurs romands sont de petite taille et, financièrement, dans une situation difficile. Les exportations se développent avec peine, vers la France surtout, un marché complexe en raison, notamment, de son centralisme. Et s'il existe bien des aides (cantons, communes, fondations, universités, etc.), elles ont tendance à devenir plus rares et plus minces. Les conditions d'obtention sont souvent compliquées, en l'absence d'un système cohérent.

Si nous souhaitons préserver une production éditoriale riche, diversifiée et assurer un avenir à l'édition suisse, il est indispensable que la Suisse se dote d'une politique active en faveur du livre et d'une aide à l'édition cohérente. Tout en étant "conscient de l'apport culturel majeur des éditeurs à la vie culturelle suisse", le Conseil fédéral rejette sur les éditeurs la question de savoir en quoi la survie de l'édition suisse est importante pour la création et la vie culturelle du pays, en constatant que "les efforts non négligeables consentis par les éditeurs pour assurer et renforcer la présence de la Suisse dans le marché hautement concurrentiel du livre portent leurs fruits".

L'Association suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires (ASDEL) estime que le Conseil fédéral ne répond qu'imparfaitement, et par la bande, aux questions du postulat de Mme Müller-Hemmi. Nous le regrettons; l'étude "Panorama du livre et de la littérature" méritait mieux. Sa publication aurait dû être l'occasion d'un vaste débat entre la Confédération, les pouvoirs publics et les différents acteurs du monde du livre. Le moment s'y prêtait d'autant mieux qu'une "loi fédérale sur l'encouragement de la culture" est en consultation et qu'une initiative parlementaire en faveur d'un prix du livre réglementé est en cours.

Lausanne, le 29 août 2006/JS